



Règlement contrat adhérent Saison 2018/2019

1) Abonnement de l'adhérent :

a) L'adhérent bénéficiera des activités de Plaisir Nordic pour les activités auxquelles il s'est inscrit.
b) L'abonnement est souscrit pour une durée de saison scolaire
c) Dans ce contrat, sont incluses les périodes de congés scolaires et jours fériés pendant lesquels il n'y aura pas de cours (se référer au même calendrier) : soit 2 semaines à Toussaint, 2 semaines à Noël, 2 semaine en Février et 2 semaines à Pâques (l'association se réserve le droit de modifier ces semaines tout au long de l'année).

d) Cours collectifs : pour que ces cours aient lieu, il faut un minimum de 5 personnes, l'association se réserve le droit d'annuler par manque de participants.

e) En cas d'arrêt pour maladie, de déménagement ou pour tout autre motif, cet abonnement n'est ni cessible, ni récupérable, ni remboursable.

f) Pour la promotion de la marche nordique et du Pilates

j'autorise **je n'autorise pas**

Plaisir Nordic à utiliser mon image à usage exclusif de l'association pour une publication sur le site internet et sa page Facebook.

2) Obligations de l'adhérent :

Certificat obligatoire pour tous les cours justifiant de son aptitude à la pratique de la discipline choisie.

3) Règlement du contrat :

L'intégralité de l'abonnement est due dès la souscription du contrat

Signature de l'adhérent, faire précéder de la mention "Lu et approuvé"

Fait à Cessy, le